

Marc Dion

Président, Association professionnelle des techniciennes et techniciens en documentation du Québec

## **23<sup>e</sup> Congrès et colloque de l'ASTED 1996**

### **Atelier: Les défis qui attendent les techniciens en documentation**

---

## **Table des matières**

- [Introduction](#)
  - [État de la situation](#)
    - [Formation](#)
    - [Marché du travail](#)
    - [Enquête auprès des librairies](#)
    - [Image à revoir](#)
    - [Reconnaissance professionnelle](#)
  - [Un avenir pour la profession](#)
    - [Prévisions encourageantes](#)
    - [Formation continue](#)
    - [Nouveaux créneaux d'emploi](#)
    - [Développement du travail autonome](#)
    - [Les défis qui nous attendent](#)
  - [Conclusion](#)
- 

## **INTRODUCTION**

La profession de technicienne et technicien en documentation subit de profonds changements. Tous les secteurs de travail traditionnels sont touchés par le développement des technologies de l'information, auquel s'ajoute la situation économique précaire que nous connaissons, ce qui crée de nouveaux besoins mais aussi beaucoup d'inquiétudes. Se posent alors plusieurs questions : La formation en techniques de la documentation répond-elle à ces nouveaux besoins? Faudra-t-il s'approprier ces nouvelles technologies ou laisser à d'autres le soin de prendre les devants? Pouvons-nous développer de nouvelles avenues de travail, de nouveaux créneaux d'emploi? Que devra être le profil professionnel des techniciennes et techniciens en documentation de demain?

Mon intervention se divisera en deux parties. Dans un premier temps, je tenterai de décrire le portrait de la situation actuelle de manière à en faire ressortir les forces et les limites puis, dans un second temps, j'essaierai d'identifier des pistes porteuses d'avenir.

## **1. ÉTAT DE LA SITUATION**

### **1.1 Formation**

Je ne vous apprendrai rien en disant que c'est la formation qui est au coeur de la réussite professionnelle des techniciennes et techniciens en documentation. Il faut cependant se demander si cette formation répond adéquatement aux exigences du marché du travail et si elle prépare efficacement les diplômés aux réalités de ce marché.

Le nouveau programme de formation en techniques de la documentation est en place depuis septembre dernier dans seulement trois établissements, soit les cégeps Garneau, Maisonneuve et John-Abott. Les autres établissements prévoient offrir ce programme en septembre prochain.

Ce programme d'enseignement, axé sur une approche plus pragmatique d'acquisition et de maîtrise de compétences, fait plus de place à l'informatique documentaire. L'analyse bibliographique, la recherche d'informations et l'analyse de documents y sont également plus développées. Malgré ces améliorations, le programme pourra-t-il suffire à couvrir l'ensemble des réalités du monde de la documentation, de l'information devrais-je plutôt dire?

Une période de transition entre l'ancien et le nouveau programme est à prévoir, laquelle ne sera certainement pas sans influence tant sur la qualité de l'enseignement que sur la compétence des diplômés. En effet, pendant quelques années, les deux programmes se chevaucheront : les derniers diplômés de l'ancien programme sortiront des collèges en 1999, année où les premiers sortants du nouveau programme seront prêts à intégrer le marché du travail. Également, il faudra une certaine période pour «rôder» les cours afin de bien les adapter aux objectifs du nouveau programme. Enfin, le manque d'uniformité entre les différents contenus de cours des collèges, sans parler des stages devenus optionnels, ouvre la porte à une concurrence et à une spécialisation de l'enseignement qui n'augurent rien de bon pour les étudiants.

A ces inquiétudes, il faut ajouter l'évolution rapide des technologies de l'information. Le programme devra être très flexible pour suivre cette évolution. Existe-t-il des modalités favorisant les mises à jour? Le programme peut-il être avant-gardiste?

Par ces questions, je ne veux pas sous-entendre que le programme est inadéquat, loin de là. Celui-ci comporte des améliorations incontestables par rapport à l'ancien programme, lequel était devenu passablement désuet. Ce que je veux souligner, c'est le fait qu'il est, comme probablement la plupart des programmes de formation technique, déjà un peu en retard sur certaines réalités inhérentes au développement rapide des technologies. Il est important d'en prendre conscience.

## **1.2 Marché du travail**

En préparant cet exposé, je me suis dit qu'il serait intéressant de connaître le taux de placement des diplômés en techniques de la documentation depuis quelques années, afin de mesurer leurs problèmes d'emploi. Il est vrai que, si l'on se fie au courrier reçu à l'Association ainsi qu'aux statistiques du ministère de l'Éducation, les faits semblent confirmer cette appréhension.

Si l'on examine l'évolution du placement des diplômés pour les années 1991 à 1995, on se rend compte que ce taux est en constante diminution, sauf pour l'année 1993. Sur les 163 diplômés en techniques de la documentation de 1991, seulement 49,3 % avaient trouvé un emploi à temps plein lié à leur domaine d'études; le taux de chômage était alors de 16,4 %. Quatre ans plus tard, sur un total de 151 diplômés, le taux de placement est descendu à 34,9 %. Quant au taux de chômage, il grimpait à 26,7 %.

### 393.00 TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION

L'évolution du placement

	1991	1992	1993	1994	1995
	Tous âges	Tous âges	Tous âges	Tous âges	Tous âges
Nombre de diplômés	163	159	115	134	151
Nombre de répondants	83	102	63	102	108
En emploi (%)	73,5	66,7	69,8	64,7	58,3
•en emploi, temps plein	73,8	67,6	84,1	75,8	58,7
•en emploi relié, temps plein	80,0	73,9	97,3	68,0	81,1
En recherche (%)	14,5	23,5	17,5	22,5	21,3
Aux études (%)	10,8	9,8	12,7	7,8	15,7
Inactifs (%)	1,2	0,0	0,0	4,9	4,6
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Taux (%)	49,3	37,0	65,5	38,2	34,9
•en emploi relié, temps plein	16,4	26,1	20,0	25,8	26,7
•de chômage	88,0	90,2	87,3	87,3	79,6
•d'activité					

Ces chiffres sont significatifs et, également, très inquiétants. Bon an, mal an, environ 150 diplômés sortent des collèges chaque année. Où vont-ils pouvoir travailler? Comme on le sait, les secteurs traditionnels d'emploi que sont les

secteurs public et parapublic sont en pleine restructuration. Les postes sont coupés, les centres de documentation fusionnés, quand ils ne sont tout simplement pas fermés. L'évolution des technologies de l'information permet une plus grande efficacité à moindre coût. Tous ces facteurs ont une influence considérable. Bien sûr, il y aura toujours des centres de documentation au gouvernement et dans les grandes entreprises. Mais la profession est jeune et les retraites ne sont pas pour demain.

Je crois qu'il est légitime de se demander si l'on ne forme pas un peu trop de techniciennes et techniciens en documentation. La demande est de moins en moins grande et une bonne part des diplômés ne trouvent jamais d'emplois liés aux techniques de la documentation. Quand on voit un taux de placement de 34,9 %, on peut souhaiter que certaines décisions importantes soient prises au cours des prochaines années.

### **1.3 Enquête auprès des librairies**

Dans une démarche de réflexion globale sur l'avenir de la profession, j'ai demandé à notre comité de reconnaissance professionnelle, au printemps dernier, de procéder à une enquête afin de vérifier le taux d'emploi des techniciennes et techniciens en documentation dans les librairies. Je voulais disposer de statistiques précises afin de vérifier si vraiment les librairies pouvaient être considérées comme un secteur de la documentation, tel que défini dans le nouveau programme (il l'était également dans l'ancien).

Les résultats sont éloquents. A peine 16 % des 39 libraires interrogés ont des techniciennes ou des techniciens en documentation à leur emploi : cela représente environ 9 personnes. Je conviens qu'il ne s'agit que de statistiques et qu'il y a une marge d'erreur à considérer. Cependant, même si le nombre de répondants avait été plus élevé, nous croyons que le pourcentage serait resté à peu près inchangé.

Les résultats de cette enquête ont amené l'APTDQ à conclure que les librairies ne correspondent pas à un secteur de la documentation tel qu'entendu traditionnellement par le ministère de l'Éducation et ce, même s'il est toujours identifié comme tel dans les documents officiels.

#### **1.4 Image à revoir**

L'image traditionnelle des techniciennes et techniciens en documentation ne joue pas toujours en leur faveur. Certaines personnes les imaginent encore comme des employés plutôt réservés, pas très à l'aise en groupe, privilégiant les activités calmes, plutôt bien définies et bien supervisées. Parfois, cette image les désavantagerait lors de restructurations administratives.

Il va de soi que les techniciennes et techniciens en documentation refusent cette image. En général, ils sont plutôt entreprenants et dynamiques, si bien qu'on leur attribue souvent des responsabilités qui ne leur seraient normalement pas confiées. Les exemples ne manquent pas. Les techniciennes et techniciens en documentation doivent de plus en plus combattre cette image dépassée, car elle ne reflète pas la réalité.

#### **1.5 Reconnaissance professionnelle**

Un des aspects les plus négatifs de la situation actuelle des techniciennes et techniciens en documentation, et ce depuis longtemps, c'est la grande méconnaissance de la profession dans l'ensemble de la population et, plus particulièrement, chez la majorité des dirigeants d'entreprise.

Tant et aussi longtemps que les emplois étaient comblés au sein des secteurs public et parapublic, le problème ne se posait pas vraiment. Aujourd'hui, alors qu'il faut faire de la «prospection» pour élargir les créneaux d'emploi, en tenant compte de la concurrence de certaines professions (les techniques en informatique par exemple), cela devient carrément un travail de missionnaire.

De plus, dans certains milieux de travail, il n'est pas évident que l'emploi d'une technicienne ou d'un technicien en documentation soit reconnu à part entière. Combien de gestionnaires confient des tâches importantes de gestion documentaire aux secrétaires; combien de techniciens en informatique présument pouvoir gérer les bases de données (entre autres) au grand dam des techniciennes et techniciens en documentation sur place. Il est vrai que les gens des services informatiques sont bien plus reconnus par leurs employeurs, parce que «plus nécessaires» que ceux qui rangent les livres sur les rayons ou classent les documents dans des chemises. Ces situations sont devenues trop fréquentes pour nous laisser indifférents.

C'est un peu en réaction à ce genre de situation que nous avons soumis, en février dernier, un mémoire à la Commission parlementaire sur l'équité salariale. Ce mémoire mettait en évidence l'écart entre les échelles salariales des techniciennes et techniciens en documentation du gouvernement du Québec et d'autres corps d'emploi similaires. Nous argumentions, entre autres :

«[Qu']au Québec, l'échelle salariale des techniciennes et techniciens en documentation est de 21 000 \$ à 36 000 \$ par année. Dans la fonction publique, cette échelle va actuellement de 24 000 \$ à 36 000 \$. Elle est la plus basse parmi celles du personnel technique. Et le corps d'emploi 217 (bibliotechnicien) compte la plus forte représentation féminine, soit 76 % de l'effectif.»

«D'autres corps d'emploi de technicienne et technicien ont droit à une échelle salariale nettement supérieure. Par exemple, le corps d'emploi 260 (technicien en évaluation foncière) bénéficie d'une échelle de 25 000 \$ à 37 000 \$, à laquelle s'ajoute une classe principale qui peut atteindre 41 000 \$.»



Non seulement retrouve-t-on les techniciennes et techniciens en documentation au plus bas de l'échelle salariale du gouvernement, mais en plus, ces derniers n'ont pas accès à une classe principale dans leur corps d'emploi. Ces faits nous amènent à douter de la reconnaissance du travail de techniciennes et techniciens en documentation et du niveau de responsabilité de cette profession par les principaux employeurs.

## **2. UN AVENIR POUR LA PROFESSION**

### **2.1 Prévisions encourageantes**

C'est donc dans ce contexte peu propice que je dois vous parler des défis qui attendent les techniciennes et techniciens en documentation. A la lumière de ce que je viens de dire, l'avenir peut paraître sombre. Il semble cependant qu'à long terme ce ne soit pas le cas.

En effet, un article très intéressant, paru dans le numéro de septembre de la revue américaine *Occupational Outlook Quarterly*, faisait état des résultats d'une étude sur les perspectives d'avenir de plus de 250 professions, incluant les bibliothécaires, les archivistes et les techniciens en documentations, pour les années 1994 à 2005. Ces prévisions concernent les États-Unis, mais compte tenu du contexte, nous interpréterons les résultats de cette étude dans une perspective nord-américaine.

Voici les statistiques pour les trois professions qui nous touchent de plus près. Pour ce qui est des archivistes, on a recensé environ 19 000 personnes en emploi en 1994. Les auteurs prévoient une augmentation de la demande d'environ 19 %, ce qui se traduirait par environ 3 600 emplois de plus d'ici l'an 2005.

Les données concernant les bibliothécaires sont les suivantes : on a recensé 148 000 personnes en emploi en 1994. La croissance de la demande est évalué à 7 %, ce qui signifierait une augmentation de 10 000 emplois.

Enfin, pour ce qui est des techniciens en documentation, les perspectives semblent plus encourageantes. En effet, on a recensé 75 000 personnes en emploi en 1994 et la demande devrait croître de 21 % d'ici l'an 2005. On prévoit donc la création de 16 000 nouveaux emplois. Selon les auteurs :

«La croissance moyenne de l'emploi sera stimulée par une automatisation croissante. Les systèmes informatisés ont simplifié certaines tâches, tel le catalogage descriptif, qui peut maintenant être effectué par des techniciens plutôt que par des bibliothécaires. Bien que les contraintes budgétaires puissent ralentir la croissance de l'emploi dans les bibliothèques scolaires, publiques, collégiales et universitaires, les bibliothèques peuvent faire appel à des techniciens pour réaliser certaines tâches de bibliothécaires afin d'étirer des budgets de plus en plus limités. La croissance du nombre de travailleurs professionnels et autres qui utilisent les services des bibliothèques spécialisées devrait avoir pour conséquence une augmentation relativement rapide de l'emploi pour les techniciens des bibliothèques spécialisées.» (Traduction libre)

Les auteurs prévoient une croissance moyenne de l'emploi chez les archivistes. Cette croissance serait liée à la volonté des institutions de mettre de plus en plus l'accent sur la création d'archives, la gestion des dossiers ou l'organisation de l'information. Pour les bibliothécaires, on s'attend à une augmentation plus lente en raison des contraintes budgétaires qui touchent de nombreuses institutions, de l'utilisation accrue de systèmes de recherche informatiques et du nombre croissant de diplômés (cette dernière raison est, à mon avis, valable pour l'ensemble des professionnels de l'information). Dans les deux cas, les perspectives d'emploi seraient meilleures dans des établissements non traditionnels. La mobilité serait également un facteur de réussite de plus en plus important.

## **2.2 Formation continue**

Au moment de l'élaboration du nouveau programme, la technologie de l'Internet commençait à peine à faire parler d'elle dans le grand public. La majorité des intervenants des milieux documentaires n'étaient pas encore «branchés». Depuis ce temps, l'Internet est devenu une réalité quotidienne incontournable. Cette technologie se développe à une vitesse impressionnante. De nouveaux sites apparaissent tous les jours, et il y en a de plus en plus en français. Devant l'engouement et les pressions, le gouvernement met en place des moyens pour faciliter le branchement des écoles et des bibliothèques municipales. Le réseau québécois prend lentement, mais sûrement, forme.

La formation devra donc être mieux adaptée à cette réalité. De nouvelles compétences très importantes pour l'avenir des techniciennes et techniciens en documentation devront être acquises.

Par exemple, la maîtrise de la programmation en langage HTML pourrait leur permettre de réaliser des «pages WEB» et contribuer à l'amélioration des outils de recherche et d'indexation des sites. Pourquoi laisser à des non-spécialistes de l'information la réalisation des outils de travail que nous employons quotidiennement alors même que nous en constatons chaque jour les faiblesses? Il y a également tout l'aspect multimédia à considérer, l'installation et l'utilisation à bon escient des «CD-ROM» et des logiciels documentaires, la maîtrise des réseaux, etc.

## **2.3 Nouveaux créneaux d'emploi**

S'il y a une chose à retenir, c'est la nécessité d'explorer les secteurs non traditionnels pour assurer le développement de l'emploi.

Le seul fait de constater l'ignorance des gestionnaires d'entreprises concernant notre profession justifie à lui seul les énergies nécessaires pour faire

sa promotion. En tant qu'association, nous avons un rôle important à jouer. Il nous faut augmenter notre visibilité auprès des PME et des groupes représentant ces intervenants afin de faire connaître notre profession.

C'est dans cette perspective que nous avons occupé un stand au «Salon Super Info-Route 96» de Québec, en septembre dernier. Cela nous a permis de rencontrer plusieurs entrepreneurs qui cherchaient justement des spécialistes de l'information pour effectuer des recherches précises ou pour mettre en ordre leur documentation. La majorité d'entre eux, qui n'avaient jamais entendu parler des techniques de la documentation, se sont montrés grandement intéressés par ce que nous leur proposons.

A la suite de ces rencontres, il nous est apparu que la gestion documentaire a encore de belles années devant elle. La recherche de l'information, sur mesure et ponctuelle, ainsi que l'organisation de dossiers de presse très spécialisés, sont quelques-unes des activités professionnelles, déjà exercées par des techniciennes et techniciens en documentation, qui pourraient être exploitées davantage afin de répondre à des besoins pressants. La description et le catalogage de supports d'information comme la vidéocassette (dans le secteur de la production cinématographique ou publicitaire) semble également une activité intéressante.

## **2.4 Développement du travail autonome**

Il ressort de tout cela que les techniciennes et techniciens en documentation pourraient devenir des sortes de «courtiers en information» (l'expression devient de plus en plus à la mode) et, de ce fait, créer leur propre emploi. Mais le développement du travail autonome a toujours été très difficile pour les techniciens, parce que les services à offrir, autres que la gestion documentaire, sont mal définis. On ignore souvent quels aspects du travail sont commercialisables. De plus, il n'y a pas encore beaucoup de support pour aider les gens à développer leur entreprise. Ceux et celles qui se lancent en affaires

doivent apprendre sur le tas. Qui, dans ce contexte très spécialisé, peut réaliser des études de marché fiables? Comment fait-on du point de vue administratif? Y a-t-il des programmes de subvention? Comment réaliser des outils de marketing? Toutes ces inconnues ne favorisent pas le développement de tels projets. J'admets ici que, comme association, nous aurions un rôle privilégié à jouer.

## **2.4 Les défis qui nous attendent**

Les défis qui attendent les techniciennes et les techniciens en documentation sont donc très nombreux. Il n'y aura d'avenir que pour ceux et celles qui sauront prendre leur place d'une manière plus agressive. Ils devront faire la prospection de nouveaux types d'employeurs et la promotion de la profession, ne pas avoir peur de briser des barrières et aller au-devant des besoins exprimés. Il leur faudra faire preuve de beaucoup d'imagination.

Les diplômés devront, non seulement bien posséder les techniques apprises durant leur formation, mais également avoir conscience de la nécessité d'aller plus loin et de se perfectionner rapidement. Ils devront développer leurs connaissances dans le domaine des technologies de l'information de façon à pouvoir répondre à la demande de plus en plus grande de spécialistes de l'autoroute électronique.

Les techniciennes et techniciens en documentation se doivent de s'approprier cette technologie sous peine de se faire complètement dépasser par les professions « concurrentes ». Ils devront également faire oublier leur image de gens timides et se mettre en avant en prenant des initiatives et en s'impliquant davantage dans leur milieu. Ils devront de plus en plus avoir de l'entregent, être entreprenants, dynamiques et faire preuve de débrouillardise.

## CONCLUSION

L'arrivée des nouvelles technologies et une situation économique précaire, voilà deux réalités auxquelles nous devons faire face maintenant. A court terme, l'avenir s'annonce plutôt sombre pour les techniciennes et techniciens en documentation : nombre élevé de diplômés sans emploi et formation plus ou moins adéquate. Pour leur donner de meilleures chances de réussite, à mon avis, le programme de techniques de la documentation aurait avantage à être contingenté d'ici les prochaines années. De plus, la formation devra davantage permettre aux futurs techniciennes et techniciens en documentation d'évoluer plus aisément dans le contexte de l'informatisation mondiale de l'information.

Heureusement, les perspectives d'avenir s'annoncent meilleures à plus long terme. Si l'on prévoit une augmentation du nombre de postes en techniques de la documentation, comme en fait foi l'article de la revue *Occupational Outlook Quarterly* auquel je faisais référence un peu plus tôt, ce n'est pas tant le nombre, mais plutôt la nature de ces postes qui importe. Avec la restructuration de l'administration publique, l'entreprise privée est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans la société. C'est vers elle qu'il faut se tourner et se faire connaître.

Dans notre monde de «surinformation», il y aura toujours place pour l'organisation et la gestion de cette information. Plus que jamais, les techniciennes et techniciens en documentation devront prendre leur place.